



*Bulletin municipal  
2026 - n° 54*

# Sommaire

|  |                |
|--|----------------|
| Le mot du Maire  | page 3         |
| Comptes rendus des réunions du Conseil municipal               | pages 4 à 10   |
| Informations municipales                                       | pages 11 à 15  |
| Commémorations du 8 mai et du 11 novembre                      | page 11        |
| Un village connu pour ses décorations                          | page 11        |
| De nouveaux jeux au parc                                       | page 12        |
| A la découverte de "Verte Vallée"                              | page 12        |
| Un village de plus en plus fleuri                              | page 12        |
| Marché Gourmand  | page 13        |
| Aménagements au cimetière                                      | page 13        |
| Un nouveau mode de scrutin pour les municipales                | page 13        |
| Octobre Rose   | page 14        |
| Une borne réparation vélo                                      | page 14        |
| Chassé-croisé chez les cantonniers                             | page 15        |
| Eau & assainissement   | page 15        |
| Informations locales   | pages 16 à 19  |
| Nouvelles des écoles   | page 16        |
| Le collège Patrick-Baudry                                      | page 17        |
| Une voleuse de souvenirs à Marcilly                            | page 17        |
| SIEPVV   | page 18        |
| Cinéma de Nouâtre  | page 19        |
| Associations   | pages 20 à 24  |
| Marcilly de France   | page 20        |
| Gym sourire  | page 20        |
| Les amis commerçants   | page 20        |
| La bibliothèque  | page 21        |
| Association de chasse des propriétaires de Marcilly-sur-Vienne | page 21        |
| Le Réveil de Marcilly  | page 22        |
| APE des Ecoles de Val de Vienne                                | page 22        |
| L'Automne Rose   | page 23        |
| Triathlon de Nouâtre   | page 23        |
| CSAD Nouâtre   | page 24        |
| Renseignements pratiques                                       | pages 25 et 26 |
| Artisans Commerçants   | page 27        |
| Etat civil   | page 28        |
| Salle socioculturelle  | page 28        |
| Relais Emploi  | page 29        |
| SMICTOM  | page 30        |
| Agenda   | page 31        |

# Le Mot du Maire

Marcilloises, Marcillois,

Ce bulletin est le dernier de la mandature puisque de nouvelles élections auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

A quelques mois de l'échéance électorale mes propos resteront concis et factuels en raison de la loi électorale encadrant strictement la communication. Néanmoins, vous retrouverez des retours sur nos réalisations majeures de l'année écoulée au travers des pages de ce bulletin.

J'exprimerai donc simplement ma fierté d'avoir accompagné pendant ces bientôt six années cette équipe municipale. Un très grand merci aux adjoints et aux élus qui ont œuvré et porté les dossiers jusqu'à leur réalisation ainsi que pour leur participation active et leur engagement.

Je saluerai également les bénévoles d'un jour, les bénévoles réguliers, les agents communaux, les acteurs économiques et les particuliers qui embellissent, entretiennent, tous investis au service, à la valorisation, au rayonnement de notre commune, et animés d'une passion pour notre village. Ils sont les acteurs incontournables du bien vivre ensemble.

Au-delà de ces quelques mots, je souhaiterai partager avec vous cette bonne nouvelle. L'organisme de Notation financière des communes a attribué une note de niveau exceptionnel à notre commune montrant ainsi notre excellente santé financière. Cela est très positif pour envisager sereinement l'avenir de Marcilly-sur-Vienne.

Je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux le **dimanche 11 janvier 2026 à 11h** à la salle polyvalente.

Le Maire,  
*Thierry Brunet*

# Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 03 février 2025

### Subventions aux associations 2025

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

|   |                   |
|---|-------------------|
| Société de Chasse Marcilly                          | 100,00 €          |
| Association Parents d'Elèves du RPI                 | 100,00 €          |
| Coopérative scolaire Marcilly                       | 100,00 €          |
| Club de l'Automne Rose Marcilly                     | 100,00 €          |
| Comité des Fêtes Marcilly                           | 100,00 €          |
| Comité des Fêtes Marcilly (13 juillet)              | 400,00 €          |
| Marcilly de France                                  | 100,00 €          |
| Tireurs des Trois Fontaines Marcilly                | 100,00 €          |
| Club de Gymnastique Marcilly                        | 100,00 €          |
| Grain de Sel Marcilly (Bibliothèque)                | 1 152,00 €        |
| Le Gardon de Marcilly                               | 100,00 €          |
| Prévention Routière Tours                           | 30,00 €           |
| Comice Agricole Arrondisst Chinon (0,10€/Hab.)      | 60,00 €           |
| Collège P. Baudry Nouâtre (15 €X 21 élèves)         | 315,00 €          |
| CPIE  | 30,00 €           |
| Les amis commerçants                                | 100,00 €          |
| Association sportive du collège P.Baudry            | 240,00 €          |
| Campus des métiers et de l'artisanat (80€X3 élèves) | 240,00 €          |
| Cinéma de Nouâtre                                   | 330,00 €          |
| Triathlon organisation (exceptionnel)               | 100,00 €          |
| FREDON  | 181,24 €          |
| Cavités 37  | 481,95 €          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 420,19 €</b> |

Les associations bénéficient outre de cette somme, d'une aide matérielle et technique ainsi que la mise à disposition de la salle socioculturelle sous certaines conditions.

La participation financière demandée lors de l'occupation de la salle socioculturelle dans un but lucratif est maintenue à 30 €.

### Approbation charte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Vu les délibérations du Conseil Régional Pays de la Loire en date du 23 novembre 2018 et du Conseil régional Centre Val de Loire en date du 16 novembre 2018 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et définissant son périmètre.

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 5 août 2019 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 12 octobre 2022, l'avis favorable avec recommandations du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 25 octobre 2022, et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 6 mars 2023 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 21 septembre 2023 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulé du 20 décembre 2023 au 31 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 1er mars 2024 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 17 décembre 2024 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039, et en avoir délibéré, approuve sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

### Recouvrement baie vitrée de la MAM

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la construction de la MAM, la menuiserie BRAULT a abimé une baie vitrée lors du montage. Celle-ci a pu toutefois être mise en service car elle ne présentait pas un danger pour le bon fonctionnement de la MAM.

Le menuisier a reconnu ses torts et a expliqué par mail qu'il s'occuperait du changement de la baie

# Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal

vitree en déclarant le sinistre à son assureur. Courant mars 2024, ce dernier a expliqué dans un mail avoir fait la déclaration et s'engageait à venir prendre les cotes des vitrages afin d'effectuer la commande.

Depuis ce jour, aucune nouvelle et aucune réponse aux nombreux appels des élus et du personnel de la MAM.

Courant juillet la mairie a demandé l'aide d'un huissier de justice et d'un avocat pour intervenir mais cela s'est avéré infructueux. Les frais relatifs à ces démarches sont de 133.68 €.

Par conséquent, la mairie a décidé de prendre en charge en décembre 2024, le changement de la baie vitrée auprès du fournisseur « l'application moderne du verre ». La facture s'est élevée à 1 369.16 € TTC.

A ce jour, après consultation du comptable public, une demande de remboursement de la facture adossée à cette délibération peut être émise par un titre (remboursement de frais) pour 1 369.16 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du litige, et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un titre (remboursement de frais) de 1 369.16 € TTC au nom du fournisseur « EI MENUISERIE XAVIER BRAULT »

## **Loyer Maison d'Assistants Maternels (MAM) avenant au bail**

Monsieur le Maire rappelle que la construction de la MAM a nécessité un emprunt de 110 000 € sur 20 ans au taux de 1.18%. Les échéances trimestrielles sont de 1 564.64 € soit 515.21 € mensuelles.

Au cours du conseil municipal du 03 mai 2022, la délibération n°2022/21 a instauré un bail professionnel avec prise d'effet au 1er novembre 2022 et finissant au 30 novembre 2028.

La délibération n°2022/22 a défini un loyer mensuel fixe d'un montant de 450 € TTC ; cela après analyse des capacités de remboursement de l'emprunt par la commune, des charges de fonctionnement et de l'équilibre budgétaire de la structure MAM.

Les services Fiscaux demandant d'appliquer la révision annuelle contractuelle suivant l'indexation de l'ILAT, contraire aux engagements et à la délibération précédemment citée.

Afin de ne pas compromettre l'équilibre budgétaire de la structure et les objectifs primordiaux sur ce pôle de la petite enfance, Monsieur le Maire demande aux membres de figer le montant du bail à 450 € TTC jusqu'au 30 novembre 2028. Un avenant au bail devra fixer cette nouvelle condition.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les faits, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le loyer à 450 € TTC mensuel jusqu'à la révision du bail au 30 novembre 2028 en annulant l'application de l'ILAT

depuis janvier 2025 et de procéder au remboursement du trop-perçu.

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 18 mars 2025**

### **Transfert des compétences eau et assainissement**

Monsieur BENIGNA Julien, directeur Eau et assainissement de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) est intervenu pour rappeler aux élus le contexte de la loi Notre du 7 août 2015. Celle-ci a imposé un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement des communes aux communautés de communes au 1er janvier 2020.

En 2018, la loi Ferrand a procédé à des ajustements concernant le transfert obligatoire en instaurant un mécanisme d'opposition par lequel les communes pouvaient s'opposer à ces transferts afin de les reporter au plus tard le 1er janvier 2026.

Les communes de la CCTVV se sont opposées au transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020 de sorte que l'exercice de la compétence eau et assainissement a été reportée au 1er janvier 2026.

Le transfert des compétences eau et assainissement doit être effectif au 1er janvier 2026. Toutefois, l'article 1er de la loi Ferrand du 3 août 2018 a prévu que le conseil communautaire de la CCTVV pouvait se prononcer, à tout moment, par vote sur l'exercice de plein droit des compétences eau et assainissement.

Le conseil communautaire du 24 février 2025 s'est prononcé en faveur de l'exercice de plein droit par la CCTVV à compter du 1er décembre 2025 des compétences eau potable et assainissement. Les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'exercice par la CCTVV de ces compétences.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les faits, et en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert des compétences eau potable et assainissement à la CCTVV au 1er décembre 2025.

### **Convention de co-maîtrise d'ouvrage**

Monsieur BENIGNA Julien, directeur Eau et assainissement de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) est intervenu pour expliquer que les communes de Maillé, Marcilly-sur-Vienne et Nouâtre sont liées par un dispositif de traitement des eaux usées en commune, propriété de la commune de Nouâtre.

Afin de pouvoir engager des travaux sur les réseaux et sur la station en bénéficiant de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une étude patrimoniale débouchant sur un schéma directeur assainissement doit être menée.

L'ensemble du système d'assainissement doit être compris dans cette étude. Il est proposé de lancer un marché

# Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal

à procédure adaptée unique et commun aux trois communes, ayant pour mandataire la commune de Nouâtre au moyen d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire.

La convention aura pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les trois communes délégants, délèguent à la commune de Nouâtre, délégataire, la maîtrise d'ouvrage de l'étude patrimoniale assainissement sur l'ensemble du système de traitement des eaux usées. Elle prendra effet à compter de la signature par les trois parties jusqu'à réception de l'étude.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les faits, et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## Vote des taux des impôts directs locaux

Pour 2025, l'Etat va revaloriser les bases fiscales de 1,7% ; Afin de pouvoir maintenir les capacités financières de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de revaloriser le taux des taxes de 1% et fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

| TAXES                   | Taux 2024 | Taux 2025 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Foncière (bâti)         | 34,96 %   | 35,31 %   |
| Foncière (non bâti)     | 39,68 %   | 40,08 %   |
| Habitation Res. second. | 12,50 %   | 12,63 %   |

Le produit fiscal estimé à 183 372€.

## Approbation du compte financier unique pour le budget communal

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que Monsieur Philippe DOREAU, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

| 2024           | résultat de clôture N-1 | part affectée à l'invest. | résultat de l'exercice | solde de clôture |
|----------------|-------------------------|---------------------------|------------------------|------------------|
| Investissement | - 90 184.70 €           | 0.00 €                    | - 8 412.67 €           | - 98 597.37 €    |
| Fonctionnement | 286 809.06 €            | 54 929.46 €               | 101 893.50 €           | 388 702.56 €     |
| Total          | 196 624.36 €            | 54 929.46 €               | 93 480.83 €            | 290 105.19 €     |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur Thierry BRUNET, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote), approuve le Compte Financier Unique 2024

## Affectations des résultats 2024 pour le budget communal

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté :.....251 163.73 € au compte R 002 excédent

- Résultat d'investissement reporté :.....98 597.37 € au compte D 001 déficit

- Affectation du résultat .....82 609.37 € titre au compte 1068

## Approbation du compte financier unique pour le budget assainissement

Monsieur Philippe DOREAU, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

| 2024           | résultat de clôture N-1 | part affectée à l'invest. | résultat de l'exercice | solde de clôture |
|----------------|-------------------------|---------------------------|------------------------|------------------|
| Investissement | 17 035.81 €             | 0.00 €                    | - 737.53 €             | 16 298.28 €      |
| Fonctionnement | 5 685.68 €              | 54 929.46 €               | 2 895.91 €             | 8 581.59 €       |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur Thierry BRUNET, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote), approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement

## Affectations des résultats 2024 pour le budget assainissement

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté :.....8 581.59 € au compte R 002 excédent

- Résultat d'investissement reporté :.....16 298.28 € au compte R 001 excédent

- Affectation du résultat .....0 € au compte 1068

## Vote du budget communal 2025 et taux de fongibilité des crédits

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

# Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT 691 617.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT 235 013.00 Euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE à l'unanimité, le budget communal de l'année 2025.

VOTE à l'unanimité, une fongibilité de 7.5 % pour la section d'investissement et 7.5 % pour la section de fonctionnement.

Le passage à la nomenclature M57 demande à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

## Vote du budget assainissement 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT 62 945.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT 50 515.00 Euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

2VOTE à l'unanimité, le budget de l'assainissement de l'année 2025.

## Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activités

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions d'adjoint technique polyvalent suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 19 heures (19/35ème), à compter du 05 mai 2025 pour une durée maximale de trois mois sur une période de dix-huit mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

## Informations

### Incivilités animales

Depuis quelques temps, de nombreuses déjections canines sont constatées sur les trottoirs de la commune. Rappel de la Loi : par mesure d'hygiène, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal ; cela concerne les voies publiques, les trottoirs mais aussi les espaces verts publics. En cas de non-ramassage une contravention de 68 € peut être dressée.

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 28 avril 2025

### Tarifs des concessions et cavurnes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables à compter du 01 juin 2025, pour toutes les concessions dans le cimetière communal de la façon suivante :

- Concession 30 ans : 150 €

- Concession 50 ans : 300 €

- Columbarium 15 ans : 300 €

- Columbarium 30 ans : 500 €

- Cases-urnes 15 ans : 250 €

- Cases-urnes 30 ans : 450 €

- Dispersion des cendres : 30 € sans plaque (à la charge de la famille)

### Lancement de la procédure de reprise des concessions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que de nombreuses concessions dans le cimetière présentent un réel état d'abandon dû à un défaut d'entretien.

Un travail de recensement des tombes a été effectué. Des plaques vont être posées pour inviter les familles à donner en mairie toute information sur le titulaire de la concession.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ses concessions est prévue au Code Général des Collectivités territoriales (CGCT – Articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21).

Le texte prévoit que les concessions visées par la reprise doivent avoir au moins trente années d'existence, et qu'elles n'ont enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années.

Les concessions devront faire l'objet de deux constats d'abandon, établis dans les mêmes termes à trois années d'intervalle. A l'issue de la procédure d'abandon, les emplacements ainsi libérés pourront faire l'objet de nouvelles attributions.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les faits, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager le lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière de Marcilly-sur-Vienne.

- ADOPTE le principe de la reprise, puis de la réattribution des concessions abandonnées.

### Avenant n°1 au règlement du cimetière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant au règlement du cimetière, relatif à l'implantation de cases-urnes, à la création d'un jardin du Souvenir et à la mise en place d'un ossuaire. Cet avenant sera applicable dès la publication de la présente délibération.

# Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 10 juillet 2025

### Révision du loyer communal sis 15 rue principale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer l'indice de référence des loyers et de modifier le loyer mensuel de juillet 2025 sans les charges pour 381.13 €.

### Remise en état poteau incendie

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un acte de malveillance a eu lieu sur le poteau incendie situé à l'angle de la rue de la motte et de la rue de la cave.

La gendarmerie et le SDIS sont intervenus sur site pour constater l'accident et évacuer le blessé sur l'hôpital de Châtelleraut.

La société SOGEA est intervenue pour effectuer un diagnostic et a réalisé un devis d'un montant de 5 843 .00 € TTC. Celle-ci a également signifié au SDIS 37 l'incapacité d'utiliser ce poteau incendie.

Considérant la nécessité absolue de disposer d'un réseau de défense incendie ;

Considérant l'absence de véhicule identifié pour réaliser un constat et engager un contentieux ;

Considérant que cette situation peut être rattachée à un acte de vandalisme sans tiers identifié. Une déclaration de sinistre est effectuée auprès de l'assureur AXA pour prise en charge des frais de remplacement du poteau, laissant la franchise à la charge de la commune

Le Conseil municipal, après avoir entendu les faits, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire remplacer rapidement le poteau incendie afin de sécuriser le secteur

### Validation d'une convention de mandat relative à l'organisation de la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SIEIL

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) a établi, en concertation avec les principaux acteurs du territoire, un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE).

Ce schéma directeur, créé par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, a pour objet de définir les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.

Une des principales actions mises en avant par le SDIRVE concerne le lancement d'un Appel à Initiative Privée (AIP) sur le domaine public afin d'assurer une dynamique

d'équipement du territoire à moyenne échéance et un maillage des bornes rationnel, en termes de localisation et de puissance.

Au terme de cette procédure, une convention d'occupation du domaine public sera signée avec chacune des collectivités identifiées par l'opérateur et intéressée par l'implantation de bornes de recharge sur le domaine public.

Monsieur le maire rappelle, conformément aux articles L. 2125-1 et suivants du CGPPP, que l'occupation domaniale donnera lieu au paiement d'une redevance au profit de la collectivité en fonction des espaces occupés dont elle assure la gestion, tenant compte des avantages de toute nature procurés par l'occupation.

Le Conseil municipal donne mandat au SIEIL pour organiser la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables,

### Installation d'une borne auto-réparation vélo

La CCTVV a reçu récemment l'information concernant la création d'un fonds vert spécifique au PCAET afin de favoriser la mise en œuvre d'actions inscrites dans le PCAET, sous réserve que celles-ci soient réalisées avant la fin de cette année et pas encore commencées à la date du dépôt de la demande. Le président de la CCTVV a souhaité saisir l'opportunité de mobiliser ces crédits exceptionnels pour financer un ou des projets qui aujourd'hui ne sont pas financés par ailleurs et qui sont réalisables d'ici la fin de l'année. Ainsi, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, il sera proposé au prochain conseil communautaire de déposer un dossier de financement pour solliciter une aide à hauteur de 80% pour la mise en place de bornes d'auto-réparation vélo sur les linéaires cyclo-touristiques maillant le territoire : Saint-Jacques à vélo, la véloroute Touraine-Berry et les circuits cyclo en lien avec ces itinéraires.

Considérant la situation de la commune de Marcilly sur Vienne sur les parcours de « la variante Touraine Berry à vélo, la route Saint Jacques de Compostelle, l'Eurovéloroute N°3 et la boucle cyclo 41 » ;

Considérant la situation du camping communautaire « la croix de la Motte » et les hébergements proposés dans le cadre des routes « Accueil vélo » ;

Considérant la fréquentation cyclotouriste importante sur la vallée de la Vienne, RD18 :

Considérant l'existence d'un Chaucidou (chaussée à circulation douce) pour la traversée du bourg, dans un esprit de partage de la route et de sécurité pour les cyclistes randonneurs et usagers locaux ;

Considérant les équipements d'accueil positionnés Place du 8 mai et la situation de l'école, la bibliothèque, la cabine aux livres, l'agence Postale communale ;

# Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal

Considérant la fréquentation des élèves de l'école primaire et le besoin éventuel d'utiliser cette borne ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu les faits, et en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable pour accueillir cet équipement et propose à la communauté de communes d'étudier la mise en place de cette borne d'auto-réparation vélo, en priorité, sur la place du 8 mai voire à proximité du camping.

## Désignation d'un référent ambroisie

Dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie, plante invasive aux effets allergisants reconnus, l'Agence Régionale de Santé demande à chaque commune de désigner un ou plusieurs référents locaux chargés de repérer, signaler et coordonner les actions de gestion sur leur territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer M. MINIER Quentin comme référent ambroisie de la commune.

## Retrait du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37)

Par délibération en date du 24 février 2025, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de l'exercice de plein droit, par la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV), des compétences « eau » et « assainissement » à compter du 1er décembre 2025 ; date à laquelle la commune ne disposera plus des dites compétences,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le retrait de la commune de Marcilly sur Vienne du SATESE 37, à compter du 1er décembre 2025,

## Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint Technique et de porter celui-ci de 16 heures à 19 heures.

## Informations

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

L'article 66 de la loi de finances pour 2025 porte le taux d'exonération partielle de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) concernant les terres agricoles de 20 % à 30 % à compter du 1er janvier 2025. L'allocation compensatrice relative aux terres agricoles (pour les seules communes) reste à 20%, la loi de finances n'ayant pas modifié les modalités de calcul.

Compte tenu de l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025, la notification des bases prévisionnelles (état 1259 adressé mi-mars) ne tenait pas compte de ce nouveau taux d'abattement à 30% qui induit une diminution moyenne des bases de TFNB des communes et EPCI de 10,7 % en Indre-et-Loire.

Pour la commune, la base prévisionnelle recalculée de TFNB s'élève à 56 645, soit une perte de produit de TFNB de 3 178 €.

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 15 septembre 2025

### Règlement de prêt de la bibliothèque départementale d'Indre-et-Loire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement de prêt de la Bibliothèque départementale d'Indre-et-Loire (Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique – DDLLP)

- DEMANDE au Président de la bibliothèque de Marcilly-sur-Vienne de le signer conjointement.

### Rapport d'activités 2024 du SIEIL

Monsieur DOREAU Philippe, 1er adjoint présente le rapport d'activités 2024 que le Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Indre-et-Loire a adressé.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport d'activités 2024 du SIEIL 37.

### Trajectoire financière du SDIS d'Indre-et-Loire- convention pour son financement dans les cinq prochaines années

Au titre de la compétence exercée par le SDIS, les communes ou les communautés de communes et métropole versent au SDIS, en parallèle de leurs missions propres, un contingent annuel obligatoire.

Compte tenu des éléments présentés dans la fiche argumentaire, il ressort de l'analyse que les besoins du SDIS nécessitent un apport supplémentaire de la part des communes d'Indre-et-Loire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention jointe en annexe et abonde le montant antérieur du contingent versé au SDIS d'Indre-et-Loire par un versement exceptionnel qui sera échelonné sur 10 ans, sachant que la convention sera passée sur une période de 5 ans renouvelable. À noter : le montant supplémentaire pour 2026 correspond à une augmentation du contingent de 6,20 € par habitant.

## Informations

Collecte de l'amiante lié

Le SMICTOM organise une nouvelle collecte d'amiante le 18 octobre pour les administrés. L'inscription est obligatoire

# Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 28 octobre 2025

### **Suppression du budget annexe assainissement**

En raison du transfert des compétences eau potable et assainissement à la communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) au 1er décembre 2025, les budgets annexes communaux relatifs au suivi budgétaire et comptable des services publics de l'eau potable et de l'assainissement doivent être dissous.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide la clôture du budget annexe communal relatif l'assainissement à la date du 30 novembre 2025, la réintégration de l'intégralité l'actif et du passif de ce budget annexe communal à la date de sa clôture dans la comptabilité du budget principal de la commune ;

Les résultats d'exploitation et d'investissement de ce budget annexe constatés à la date de sa clôture seront repris dans le budget principal de la commune ;

### **Protection sociale complémentaire – Adhésion aux conventions de participation prévoyance et santé et à ses contrats collectifs associés souscrits par le centre de gestion d'Indre-et-Loire – Projet de délibération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- Risques prévoyance :

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire auprès de l'organisme d'assurance Allianz Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance Collecteam.

Les garanties d'assurance prendront effet au 1er janvier 2026.

- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :

o En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581,

o D'un montant forfaitaire par agent de 18 €.

- Risques santé :

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion auprès de l'organisme MNT.

Les garanties d'assurance prendront effet au 1er janvier 2026.

- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :

o En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581,

o D'un montant forfaitaire par agent de 18 €.

### **Modification du PLUI**

Dans le cadre des travaux d'évolution du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) demande aux conseils municipaux de prendre une délibération pour acter les demandes qui doivent être intégrées à la prochaine procédure d'évolution.

Un projet porté par un porteur privé pour la réalisation d'un projet écotouristique de luxe sur un domaine d'environ 13 hectares est présenté.

Les parcelles concernées sont identifiées par les références cadastrales suivantes : ZB 45, ZB 62, ZB63, ZB 67 et ZB 65 (partielle).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la demande de modification du PLUI et acte la création d'un STECAL sur le secteur concerné ainsi que la modification de zonage

## Commémorations du 8 mai et du 11 novembre

C'est sous un beau soleil de printemps et d'automne que se sont déroulées cette année 2025 les deux cérémonies commémorant les victoires du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918.

Devant les habitants réunis le maire, Thierry Brunet, entouré de James Amirault, représentant des anciens combattants, et de l'adjudant-chef Jean-Yves Jobert, porte-drapeau, a lu le message des ministres des Armées et des ministres déléguées, à savoir pour la première cérémonies M Sébastien Lecornu et Mme Patricia Mirallès et pour la seconde Mme Catherine Vautrin et Mme Alice Rufo.

Les deux messages étaient de facture différente, les deux conflits n'étant pas de même nature. Le premier discours insistait sur les horreurs d'une guerre d'anéantissement, d'une guerre qui a touché des civils et marqué l'histoire par la volonté génocidaire du régime nazi. Mais il a également parlé de la libération, de la reconstruction et d'un modèle français issu de la volonté de progrès social des Résistants.

Le second a fait le lien entre les soldats, et notamment les Bleuets, de la Première Guerre Mondiale, et ceux des guerres de notre époque, les soldats des dernières guerres coloniales, d'Afghanistan et du Sahel. Il a également évoqué l'union, dans les combats, des jeunes de France et des jeunes venus des colonies, prenant exemple des Bretons et des Sénégalais combattant ensemble dans les tranchées de Dixmude Mais, comme lors des cérémonies des années passées, une idée commune relie les deux discours, celle d'une guerre venue d'un autre temps et qui de nouveau menace l'Europe.



## Un village connu pour ses décorations

C'est en 2018 qu'un groupe de nos concitoyens s'est lancé dans la fabrication et l'installation de figurines pour égayer les rues du village. Au départ il ne s'agissait que de décorations d'été mais rapidement les places et autres lieux ont vu surgir, à l'approche de l'hiver, des Pères Noël, des sapins et des lutins. Maintenant Marcilly est connue dans le coin, voire plus loin, pour être une des communes les plus bellement décorées. Et cette année le groupe de bénévoles, composé de quatre couples, à savoir Brigitte et William, Isabelle et Francis, Agnès et Thierry, Caroline et Denis, ont remis le couvert au grand bonheur des promeneurs.

# Informations municipales

## De nouveaux jeux au parc

Durant le mois de juin de nouveaux jeux ont surgi du sol au parc de la rue de Cambraye. L'installation de ces jeux, aux normes de sécurité les plus récentes, a été actée lors du Conseil municipal d'avril, cette décision s'inscrivant dans le souci d'offrir aux plus jeunes un espace ludique en parallèle avec leur accueil à la Maison des Assistantes Maternelles. Depuis les plus jeunes de nos concitoyens peuvent se balancer sur un coq, conduire un camion vert ou grimper sur un portique.



## À la découverte de « Verte Vallée »

Presqu'annuellement les personnes liées à la mairie, à savoir les employés de la commune, les conseillers municipaux et leurs conjoints se retrouvent un soir d'automne ou de printemps pour visiter ensemble une entreprise locale et terminer la soirée autour d'une table bien garnie. Cette année ce fut chez Laurent Raineau, maire de Rilly-sur-Vienne et patron de « Verte Vallée », exploitation spécialisée dans la culture et la vente de cucurbitacées et autres citrouilles. Nous étions donc, le vendredi 10 octobre, plus d'une trentaine à le suivre dans les différents bâtiments de son entreprise, pour découvrir par ses explications les tenants et les aboutissants de sa profession largement méconnue des participants à cette visite. La discussion s'est poursuivie et achevée autour d'un apéro dinatoire avant de tous se retrouver au restaurant « Au bon Rillois » pour la fin de la soirée.



## Un village de plus en plus fleuri

Cette année, comme tous les ans, un groupe de conseillers municipaux ont parcouru les rues de la commune pour jauger le fleurissement des maisons, dans le cadre du concours des « Maisons fleuries » du département. Une douzaine de maisons se sont distinguées par l'embellissement de leur jardin et, parmi celles-ci, ont été plus spécialement remarquées celles de Claudy Bertrand et de Patrice Lecomte.

La commune a pour l'heure le grade de 4 pétales mais la municipalité a bon espoir d'obtenir une fleur et pour cela elle encourage les habitants à fleurir toujours plus leur environnement proche. La commune a d'ailleurs reçu le coup de cœur du jury cette année.



# Informations municipales

## Marché Gourmand

Pour la 3ème année le marché gourmand, organisé par la mairie et les associations de Marcilly, a eu lieu le vendredi 12 septembre 2025.

Malgré une météo plutôt capricieuse cette soirée fût une réussite. Les convives ont pu se régaler avec les plats concoctés par les associations de Marcilly. Huitres et moules pour les Marcilly de France, fouées pour le Réveil de Marcilly, porc au caramel et poulet basquaise pour le Gardon de Marcilly et desserts et café avec une nouvelle association cette année, Gym Sourire. Un apiculteur local était présent également pour proposer son miel.

Un grand merci aux membres de l'Association de chasse des propriétaires de Marcilly qui ont aidé au montage des stands.

Le groupe Vent d'Ouest, avec ses musiques et chants bretons, anima avec brio la première partie de cette

soirée. Ensuite Yannick Lamère prit le relais avec des tubes d'aujourd'hui pour clôturer ce moment convivial. Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 6 septembre 2026 pour une 4ème édition.



Le Groupe Vent d'Ouest



## Des aménagements au cimetière

La municipalité continue l'aménagement du cimetière afin de permettre aux habitants de choisir le type de sépulture qui leur convienne le mieux. Après le columbarium composé de deux colonnes de six cases chacune, le conseil municipal d'avril a voté l'installation de six caves-urnes et d'un jardin du souvenir, ce qui fut fait en novembre. Un ossuaire a également été installé près du caveau provisoire dans le cadre de la démarche des reprises de concessions échues.

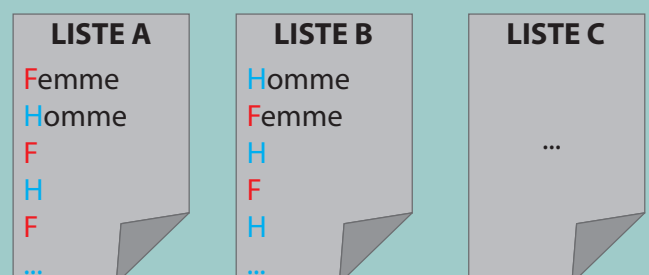
## Un nouveau mode de scrutin pour les municipales

Les dimanches 15 et 22 mars 2026 auront lieu les élections municipales qui désigneront les conseillers municipaux pour les 6 ans à venir. Notre commune se voit appliquer le scrutin de liste paritaire proportionnel comme dans toutes les communes de France.

Le point le plus important de cette réforme est l'abandon du panachage. Il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter un ou plusieurs noms sur le bulletin de vote. Un bulletin de vote sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

Les candidats seront élus à la proportionnelle, selon l'ordre sur la liste. Si plusieurs listes sont présentes la liste arrivée en tête obtient d'office la moitié des sièges

arrondi au chiffre supérieur (8 sur 15 pour Marcilly). Les 7 sièges restant sont calculés à la proportionnelle et répartis entre toutes les listes. Cela garantit à la liste gagnante d'avoir une majorité confortable. Chaque liste doit être paritaire, c'est-à-dire avoir, à un(e) près, le même nombre de femmes et d'hommes avec une alternance dans la présentation.



## Octobre rose



Octobre Rose nous invite à s'interroger sur la prévention des cancers de la femme. Le dépistage reste essentiel. C'est par exemple se regarder devant un miroir pour repérer chaque modification d'apparence. Au moindre doute, ne pas hésiter à consulter. Plus la prise en charge thérapeutique est tôt, meilleure sont les chances de guérison.

A Marcilly le collectif de bénévoles perpétue ses actions :

- Confection des coussins cœurs distribués dans les différents établissements d'oncologie de Tours Bretonneau, l'Alliance, le Vinci, de Chinon l'hôpital Rabelais.
- Décoration du village avec le soutien de la municipalité.
- Tenue d'un stand d'information à la brocante.
- Points de collecte placés chez différents commerçants de Marcilly et Nouâtre.
- Randonnée pédestre avec l'appui des Pouzéens en fête. Elle s'est déroulée le 12 octobre à Pouzay et fut un franc succès : 115 marcheurs.

En 2025, la décoration a été complétée par la confection de tricots pour habiller les arbres, réalisée par des adhérentes de Gym Sourire, par des résidentes

de l'Ehpad de Sainte Maure et autres bénévoles. Dans le cadre de leurs activités des résidentes ont tricoté pour Octobre Rose à Marcilly. Certaines sont venues assister à l'habillage des arbres et en échange de leur production une silhouette a été prêtée pour orner l'entrée de l'Ehpad. Cet échange permet aux résidentes d'être solidaires à cette cause en apportant une contribution active. Elles tricotent d'ores et déjà pour Octobre Rose 2026.

Toutes ces actions permettent chaque année de récolter, grâce à votre générosité, des fonds reversés à l'association « Au sein des femmes de Touraine ». Celle-ci soutient les patientes pendant leur parcours de soins et les accompagne pour un retour à une vie normale : par la pratique du sport, par des journées bien être...

(auseindesfemmestours@gmail.com).



Grâce à la mobilisation du collectif de bénévoles, de Gym sourire, des Pouzéens en fête le don s'élève à 1 400 €.



## Une borne réparation vélo

Un nouveau meuble urbain a surgi derrière la cabine téléphonique boîte à livres, place du 8 mai, en cette fin d'automne. C'est une station de réparation de vélos plus spécialement destinée aux randonneurs vélocipédistes qui pédalent soit vers Saint-Jacques de Compostelle soit sur les chemins de randonnée Touraine/Berry et boucles cyclo 41. Mais bien sûr cette station est ouverte à tous et tous les promeneurs à bicyclette peuvent s'y arrêter pour regonfler un pneu ou resserrer un frein. Cette installation est l'œuvre de la Communauté de Communes Val-de-Vienne (CCTVV) qui a obtenu une subvention dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air-énergie Territorial) afin d'aider les communes dans leur action écologique. Cette borne s'inscrit dans le développement du tourisme écologique et elle complète en partie les deux cabanons réservés aux cyclistes érigés au camping il y a de cela plusieurs années

# Informations municipales

## Chassé-croisé chez les cantonniers

Dans le bulletin municipal n°52 qui relatait les événements de l'année 2023 deux articles avaient rapporté avec nos cantonniers puisqu'au printemps on avait fêté le départ à la retraite de Dominique Cuvelier et l'arrivée à l'automne de Florian Tourneur. Le premier était remplacé par Laurent Amirault et le second prenait le relais de Cyril Guérin, en route pour d'autres cieux professionnels. Cette année nous avons vécu une situation similaire avec le départ à la retraite de Laurent Amirault et l'arrivée sur son poste de Julien Ouvrard. Laurent travaillait à mi-temps pour la commune de Marcilly-sur-Vienne et à mi-temps pour celle de Pussigny. C'est pour cette raison que la petite fête organisée pour son départ s'est déroulée le lundi 26 mai dans la salle municipale de cette dernière.

Le tout nouveau retraité a reçu un chèque cadeau pour bien démarrer sa nouvelle vie. Dans un entretien il a tenu à remercier les élus ainsi que les deux secrétaires

de mairie, Laura et Céline, avec qui il a aimé travailler, « appréciant leur disponibilité et leur écoute ». Lors de son arrivée, au printemps 2023, il avait rappelé qu'il était bien connu des gens du coin, puisqu'il était originaire de notre village et qu'il s'était beaucoup investi dans le foot local. Quand il est arrivé il travaillait déjà depuis 3 ans pour la municipalité de Pussigny. Auparavant il avait d'abord travaillé comme magasinier chez Brionne, avec une formation de plombier-chauffagiste, et ensuite pour la commune de Richelieu. Il s'est trouvé très heureux de travailler comme cantonnier, « un travail au plein air ». En cela il est en phase avec Julien Ouvrard qui, lui aussi, aime son travail au grand air. Les points communs ne s'arrêtent pas là car il habite Rilly, a une formation de plombier-chauffagiste et il apprécie la stabilité de son nouvel emploi, d'autant plus qu'il est papa d'une petite fille de deux ans et demi et que sa compagne travaille également dans une commune voisine. Par contre, n'ayant que 31 ans, il est encore loin de la retraite.



## Eau & assainissement : des changements

Depuis le 1er décembre 2025 la Communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) prend en charge le service Eau Potable et Assainissement de quasiment tout le territoire. Cependant, en ce qui concerne l'Eau potable le SMAEP (Service Mixte d'Adduction Eau Potable) de Maillé-Draché-Marcilly-Nouâtre conserve sa fonction, l'une des communes ne faisant pas partie de la CCTVV. En cas de problème technique ou administratif un habitant de Marcilly doit téléphoner à la SOGEA, au 02 47 48 27 52.

En ce qui concerne l'assainissement il faut également appeler la SOGEA (même numéro) pour les questions administratives mais en cas de problème technique il faut appeler la CCTVV au 02 47 25 26 00 (numéro d'urgence 24h/24 et 7j/7).



## NOUVELLES DES ÉCOLES

Le regroupement Pédagogique Intercommunal de Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre, Ports-sur-Vienne et Pussigny accueille cette année 144 élèves. Voici les enseignants et les effectifs par classe pour l'année scolaire 2025-2026.

### École maternelle et élémentaire de Nouâtre : 53 élèves.

Émilie DYS : 17 PS/10 MS. ATSEM  
Christine MAUCLERC.  
Magalie OBLIGIS (directrice) :  
5 MS/21 GS. ATSEM Céline  
MARQUET.

### École élémentaire de Maillé : 44 élèves.

Céline ARNAULT : 23 CE1.  
Karine HÄMMERLÉ (directrice) :  
12 CP/9 CE2.

### École élémentaire de Marcilly sur Vienne : 40 élèves

Stéphanie DUBOIS (directrice) :  
7 CE2/16 CM1.  
Sandrine DOURY : 25 CM2.

### Les projets pédagogiques de l'année.

Projets communs aux trois écoles :

Les interventions Musique ont repris début octobre avec Pierre Pizaine ainsi que les interventions Théâtre début novembre avec Audrey Lange.

Les enseignantes remercient Laurent Raineau, de l'entreprise « La Verte Vallée » pour le don de citrouilles ainsi que Sophie Garnier pour l'initiative, le transport et la distribution.

Les écoles participent au projet d'engagement citoyen d'un étudiant en Master qui collecte des jouets neufs pour les enfants malades. Des points de collectes sont installés dans les écoles.

### Les projets de l'école de Nouâtre.

Sur le thème des arts visuels les élèves participeront à l'action semaine des arts avec le site artscolaires.fr en janvier 2025 doublé d'une visite du salon artistique de Pouzay début mars. Contact a été pris avec le musée contemporain de Tours et l'école d'arts plastiques de Châtelleraut pour une sortie pédagogique dans l'un des deux sites.

les élèves verront le spectacle « avion papier » offert par la ComCom le jeudi 12 février.

Plusieurs interventions sont au programme : intervention de l'Union Française de Santé Bucco-dentaire le 37 décembre sur la prévention ; intervention du SMICTOM sur un « voyage sensoriel au pays des déchets » le 11 décembre et le 12 janvier ; intervention CPIE le 5 mai sur « l'eau, source de vie », pris en charge financièrement par le syndicat des rivières du Val-de-Vienne ; interventions de l'infirmière scolaire dans le cadre du Plan pHARe contre le harcèlement scolaire.

### Les projets de l'école de Maillé.

Une rencontre sportive aura lieu avec les écoles de Pouzay, Rilly-sur-Vienne, Parçay-sur-Vienne et Marcilly-sur-Vienne le 22 mai 2026. Le club de handball interviendra à l'école.

Les élèves assisteront au spectacle « Nouage » le 6 février au Cube. Sur le thème de l'apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyen-

neté l'infirmière scolaire Fanny Balzeau fera plusieurs interventions au cours de l'année et parlera de la sécurité des élèves, de la vie affective et relationnelle. Le service sanitaire du CHU de Tours interviendra sur « le bon usage des écrans entre 6 et 8 ans » et « la sensibilisation au handicap ».

Le programme Ecopousse sur la transition écologique sera présenté aux élèves. Ils participeront également à la journée pyjama en faveur des élèves hospitalisés, avec le personnel de l'accueil et loisirs.

Deux habitants de Maillé, dans le cadre du « voyage à travers le temps et les générations », feront plusieurs interventions musicales.

D'autres projets sont à l'étude : intervention à l'EHPAD avec l'intervenante théâtre ; une sortie au Puy du Fou le 9 juin.

### Les projets de l'école de Marcilly-sur-Vienne.

Dans le cadre du Plan pHARe Fanny Balzeau abordera les notions de consentement et de puberté.

Les club de handball et de rugby interviendront dans le cadre de l'EPS. Sur le thème "C'est quoi un emballage" les élèves visiteront le centre de tri de Parçay-Meslay le 3 février et ils assisteront à un atelier en classe le 10 février sur le thème "La fabrique du réemploi".

La classe de CM2 travaille à un projet autour des arbres avec "Les Jardins de Nouâtre".

D'autres projets sont à l'étude : la venue de la société "Libre comme l'art" et le spectacle « Facto Fiction » le 12 mars.



## Le collège Patrick-Baudry



Le collège Patrick-Baudry compte cette année 115 élèves. La grande majorité des personnels est restée la même ce qui assure une continuité dans l'accompagnement des élèves. Quelques nouveaux ont pris place : quatre nouveaux professeurs viennent rejoindre l'équipe enseignante (sur les 15 au total), deux nouvelles assistantes d'éducation et une nouvelle assistante de direction, Mme Méry. Mme Le Sager, Principale, a retrouvé son poste en septembre après une année sur le collège de Sainte-Maure-de-Touraine mais, sur demande de l'Inspection Académique, elle a été mutée au lycée Cugnot de Chinon et elle a été remplacée après la Toussaint par Olivier Torset.

De beaux projets vont cette année encore être menés tels que « Jeunes en librairie », « Parcours en milieu scolaire autour de Mercure à Neptune de Jérôme Brabant » qui va associer poésie et danse, des

concours, des sorties avec par exemple à « Roc aux Sorciers », à Nantes ou à Saumur, dans le cadre de la classe Défense, une mobilité Erasmus + pour les élèves de 3èmes et ceux de l'option Langues et Cultures Etrangères Anglais, une webradio dans le cadre du Territoire Educatif Rural, des rencontres avec des professionnels du secteur... Toutes ces actions ont un objectif commun, élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous.

La cérémonie républicaine de remise du Diplôme National du Brevet a eu lieu la semaine avant les vacances de la Toussaint en présence des élus des communes. Elle a pu mettre en valeur les belles réussites de nos élèves notamment par le nombre de mentions obtenues à l'examen. Toutes nos Félicitations encore pour le travail mené.

## Une voleuse de souvenirs à Marcilly

Le vendredi 7 février la salle des fêtes s'est muée, le temps d'un soir, en salle de spectacle pour une pièce de théâtre écrite par une fille du pays et jouée par la propre fille de l'autrice. C'est en effet Marie-Odile Mergnac, fille de Jean Mergnac, personnalité très connue des Marcillois, qui a écrit et mis en scène « La voleuse de souvenirs », voleuse interprétée par Mathilde Morin née Mergnac. La pièce elle-même était enracinée dans la vallée de la Vienne puisqu'elle racontait, à l'aide d'un arbre généalogique et de souvenirs familiaux, une histoire dont les ramifications s'étendaient jusqu'aux siècles passés et vers les villages voisins. Les spectateurs ont pu s'y reconnaître, y retrouver des proches et découvrir la vie de leurs anciens, comme celle de ce jeune engagé dans les armées napoléoniennes, parti pour vingt ans de guerre et que l'on voit revenir au pays « reprendre sa place ». Ce fut une soirée divertissante et instructive grâce au punch des deux organisatrices.

La veille de cette représentation les deux complices s'étaient retrouvées à l'école pour sensibiliser les élèves à l'histoire de leur territoire et de leurs « ancêtres ».



## Syndicat intercommunal des écoles primaires du val de Vienne



### Le SIEPVV, un syndicat essentiel pour nos écoles et nos enfants

Le Syndicat Intercommunal des Écoles Primaires du Val de Vienne (SIEPVV) regroupe les communes de Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre, Ports-sur-Vienne et Pussigny. Créé pour mutualiser les moyens, le syndicat s'efforce de maintenir une offre scolaire et périscolaire de qualité dans nos villages. Il fait le lien au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), il a pour mission principale la gestion du personnel (ATSEM, agents d'entretien, animatrices périscolaires, cantinière et accompagnatrices). Il assure le service périscolaire (accueil du matin et du soir, activités éducatives).

Comme d'autres syndicats scolaires en France, le SIEPVV a comme objectif de répondre à un enjeu majeur, maintenir la pérennité des écoles en milieu rural par la mutualisation des ressources.

### Zoom sur la garderie périscolaire : un lieu d'animations et de découvertes !

Chaque jour, avant et après l'école, la garderie périscolaire du SIEPVV accueille vos enfants dans un cadre chaleureux et dynamique. Au programme : jeux, ateliers créatifs, découvertes sportives et moments conviviaux. Cette année, les enfants peuvent s'initier à plusieurs thématiques créatives dès le matin et sur plusieurs temps. Ces moments partagés avec les animatrices du service périscolaire sont aussi des moments d'éveil et de partage, où les enfants développent leur imagination, leur autonomie et leur esprit d'équipe. Suivez les activités et les créations faites par les enfants en ligne ! Sur la page Facebook de l'APE. Suivez les activités et les créations des enfants sur la page Facebook de « Accueil Périscolaire de Nouâtre – SIEPVV »

### Nos enfants, des artistes en herbe

Le SIEPVV contribue à l'éveil culturel des enfants à travers des activités musicales et théâtrales. Cette année encore, vos enfants bénéficieront des ateliers proposés par l'école intercommunale du Val de Vienne et l'association L'Écho du Miroir. Leurs réalisations seront mises en valeur lors d'événements qui vous seront communiqués en cours d'année.

### Vie du SIEPVV

Le syndicat tient à remercier chaleureusement Nathalie Chevard et Christine Mauclerc, respectivement cantinière et jeune retraitée et ATSEM très proche de la retraite. Leur implication et leur sérieux ont marqué des générations d'enfants et de parents. Elles nous manqueront et nous leur souhaitons une belle et heureuse retraite ! En dernier lieu, le syndicat tient à remercier son personnel qui s'engage au quotidien pour les enfants du RPI. Merci au secrétariat administratif, au service périscolaire, au service de cantine et au service technique et d'accompagnement.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives au syndicat sur le site (menus des restaurations scolaires, planning des activités de l'accueil et Loisirs, comptes rendus des conseils, informations diverses...) : [www.siepvv37.com](http://www.siepvv37.com)

### Membres du bureau :

**Carlos AUTANT-FERNANDES** Président, chargé des affaires courantes et de la gestion du personnel ;

**Cédric AUBERTOT** Vice-président, chargé de Numérique et de la Communication ;

**Sébastien DEFOER** Vice-président ; **Daniel POUJAUD** Vice-président ; **Alain DUBOIS** Vice-président.

# Informations locales



Le cinéma de Nouâtre a fait sa rentrée en octobre 2025 avec la projection du film collector "Retour vers le futur" ! Les spectateurs ont été ravis de pouvoir profiter de ce film culte des années 80 sur grand écran !

C'est avec un grand plaisir que l'association du cinéma maintient cette offre culturelle de proximité précieuse, en proposant un film le vendredi soir toutes les deux semaines ainsi qu'un ciné goûter le mercredi après-midi des vacances scolaires.

Pour cette saison 2025-2026, les membres de l'association du cinéma en partenariat avec Ciné Off vont vous proposer de nouvelles séances marquées par des

moments d'échanges et de convivialité.

Au programme : le ciné goûter d'octobre avec "Shaun le Mouton" qui s'est déroulée le 29 octobre et a réuni 102 petits spectateurs, le 2ème volet de "KAAMELOT" avec son spectacle d'escrime (compagnie Taprobane) le 21 novembre, ciné échange le 6 février 2026 avec le Syndicat de rivières Val de Vienne autour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique...et encore plein d'autres moments à partager avec vous !

Afin de donner un nouvel élan à cette salle, les membres de l'association et Ciné Off réfléchissent à des projections animées de manière originale et restent à l'écoute de vos propositions (ciné-débat, soirées thématiques...).

Si vous voulez vous impliquer dans la vie du cinéma, notamment en participant à la programmation des films, n'hésitez pas à rejoindre l'association.

Merci aux spectateurs qui par leur présence contribuent au maintien de ce service culturel de proximité, merci aux membres de l'association qui se relaient pour permettre l'organisation des séances.

Un grand merci également à la commune de Nouâtre, à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, au conseil départemental d'Indre et Loire, aux communes de Marcilly-sur-Vienne, Pouzay et Maillé pour leurs soutiens financiers ainsi qu'au collègue Patrick Baudry pour la mise à disposition de la salle Jean Savoie.

Tarif plein (+ 18 ans) : 6,50 € ;

tarif réduit (- 14ans) : 4,50 € ;

adhésion à l'association : 10 € par an.

Renseignements : Facebook et Instagram :

Ensemble au cinéma – Nouâtre.

Programmation disponible dans les commerces de Nouâtre  
et sur le site [cine-off.fr](http://cine-off.fr). [cinema.nouatre@gmail.com](mailto:cinema.nouatre@gmail.com)



Salle comble ! Merci Les Bodin's !

# Les Associations

## Marcilly de France

Suite à une absence d'activité involontaire de notre part depuis la rencontre de Marsilly en Charente-Maritime en 2022, nous restons positifs et confiants pour une nouvelle rencontre des Marcilly, prévue en 2027 à Marcilly-le-Châtel, dans le département de la Loire. En espérant que de nombreux Marcillois et Marcilloises participeront à cette manifestation.

Nous avons participé au marché gourmand du 12 septembre 2025 avec nos traditionnelles huitres et moules. Suite à la fermeture du terrain de ball-trap nous sommes dans l'impossibilité de réorganiser notre triathlon (ball-trap/pêche/pétanque).

Nous prévoyons notre Assemblée Générale le 27 février 2026. Quelques idées d'animations seront proposées pour 2026.

Les Marcilly de France du Val de Vienne vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2026.

Le Bureau



## Gym Sourire

En ce début d'année scolaire 2025/2026 l'association a repris ses activités.

Les conditions ont été favorables, les adhérents ont été au rendez-vous mais moins nombreux que l'année précédente.

L'année écoulée fut sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

L'association a participé au marché gourmand. Le groupe a bien fonctionné et ce fut un plaisir d'y participer.

L'opération « Octobre rose », le dimanche 12 octobre, fut une réussite avec un record de participants : 120 personnes. Cette année le départ de la randonnée a eu lieu à la guinguette de Pouzay avec une grande implication des Pouzéens dont c'était la première participation en tant qu'organisateur. De fait la randonnée se fera alternativement à Marcilly et à Pouzay.

Tout au long de l'année nous proposons 3 cours par semaine.

Le lundi de 18 h à 19 h gym douce avec Marie-Christine : sport santé, renforcement musculaire, équilibre, stretching. Les cours sont adaptés à chacun par un

coach formé à la méthode McKenzie : cours en musique debout, sur tapis ou sur chaise.

Le mardi de 19 h 45 à 20 h 45 gym plus active également avec Marie-Christine : « aéro-mouv » lors de l'échauffement, renforcement musculaire en musique, stretching. C'est parfait pour évacuer le stress du travail dans la bonne humeur.

Le jeudi de 18 h 30 à 19 h 45 qi gong et thaï chi par Hervé : « un autre monde ». La méthode est dérivée de la médecine chinoise et des arts martiaux. Cette discipline travaille la concentration, l'équilibre, la souplesse des articulations, la mémoire. Divers ateliers sont proposés par le professeur au cours de l'année pour approfondir la discipline ainsi qu'un compte WhatsApp pour favoriser les échanges entre les adhérents.

Un grand merci à nos adhérents qui grâce à leur fidélité nous aident à rester dynamiques. En effet, en dehors de l'activité physique, nous essayons de participer à la vie de la commune.

Un grand merci aussi à tous ceux qui nous aident, à diverses occasions et à différents niveaux.

## Les amis commerçants



Cette année encore, notre association Les Amis Commerçants a eu le plaisir d'organiser deux rendez-vous majeurs qui ont rassemblé habitants, visiteurs et exposants dans une ambiance conviviale.

Le 21 juin notre Fête de l'Été a rencontré un véritable succès. Malgré la canicule, le public était au rendez-vous

et a pu profiter pleinement des animations proposées. Heureusement notre équipe avait tout prévu : les bru-

misateurs installés sur le site ont permis à chacun de se rafraîchir et de passer un moment agréable et en toute sécurité.

Le traditionnel Marché de Noël s'est tenu cette année le 16 novembre à la salle des fêtes de Marcilly-sur-Vienne. Plus de 30 exposants étaient présents, proposant créations artisanales, gourmandises et idées cadeaux.

Malgré un peu de pluie, l'événement a conservé toute sa magie, et les visiteurs ont répondu présent pour partager ce moment festif.

Merci à toutes et à tous pour votre participation, votre énergie et votre soutien.

Merci à tous nos bénévoles pour leurs investissements À très bientôt pour de nouvelles aventures avec Les Amis Commerçants !

# Les Associations

## La Bibliothèque



Depuis près de vingt ans l'association « grain de sel » continue son œuvre de promotion de la lecture dans notre village. Avec le soutien de la mairie elle propose aux Marcilloises et aux Marcillois mais aussi aux habitants des communes voisines des prêts de livres de toutes sortes, des romans aux polars, des livres pour enfants aux BD, des documentaires aux livres historiques ou scientifiques. Pour pousser les jeunes à découvrir le monde par la lecture elle reçoit régulièrement les élèves de l'école, accompagnés des enseignantes, pour leur prêter des livres. Pour parfaire cette action cette année l'association s'est lancée dans l'organisation d'ateliers lecture. Ces ateliers lecture s'adressent aux 6 - 12 ans le mercredi ou le samedi, durent 1 h 30 et se déclinent en deux phases. Lors d'une première période les bénévoles de « Grain de sel » lisent des histoires sur la base d'un thème particulier, comme par exemple la gourmandise

et les animaux fantastiques, et, dans un deuxième temps les enfants passent du rôle de spectateur à celui d'acteur en dessinant et en peignant, à partir des histoires entendues, ce que leur imagination leur dicte. Les deux premières séances, celles d'octobre et de novembre, ont été très appréciées et nous allons continuer sur notre lancée. La communication avec les parents s'est faite par l'intermédiaire des enseignantes des écoles primaires du Regroupement pédagogique et nous les en remercions. Mais bien sûr cette proposition s'adresse à tous les enfants des villages avoisinants, qu'ils soient scolarisés ou pas dans les écoles du RPI. Les séances de lecture se déroulent dans l'ancienne salle de classe près de la bibliothèque.

La bibliothèque de Marcilly fait bien sûr partie du réseau départemental et s'approvisionne régulièrement à Chinon. Elle continue son partenariat avec la bibliothèque de Pouzay pour harmoniser les heures d'ouverture.

Notre bibliothèque est ouverte le mercredi de 16 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h. Chacun est invité à s'y rendre et sera reçu par notre équipe de bénévoles composée de Françoise Trapy, Huguette Dériaux, Isabelle Magdinier, Cécile Guep, Armelle Brunet, Valérie Vareille, Cathy Le Boursicaud rejointes cette année par Claudine Dauffy.

### Pour nous contacter :

tel : 02 47 56 98 07 ; bibliotheque.marcillysurvienne@gmail.com ou au local au 25 rue Principale.

Le Président Benoît Vandendorpe

## Association de chasse des propriétaires de Marcilly-sur-Vienne

Notre association se compose de 26 membres et d'un donateur.

Depuis cette saison nous subissons une réduction de territoire d'environ 90 hectares.

Pour ce qui est de la chasse il n'y a pas de miracle, les années se suivent et se ressemblent, avec de bonnes présences au printemps. Puis arrive septembre et là c'est une déception, le compte n'y est plus. Les causes probables en sont la sécheresse, les maladies, les prédatations. Nous sommes dans l'inconnu et au vu des actualités sur les zones humides, les cyanobactéries, le botulisme nous avons du souci à nous faire.

Pour ce qui est des bonnes nouvelles cette année nous avons participé au montage et démontage des installations du marché gourmand de Marcilly-sur-Vienne.

Merci aux forces vives de notre association pour ce moment.

Bonne année 2026 à toutes et à tous.

En Saint Hubert.

Le Président et son conseil d'administration.



# Les Associations

## Le réveil de Marcilly

Pour commencer le Comité des fêtes tient à remercier tous les bons et loyaux bénévoles, Marcilloises, Marcillois, ceux des communes voisines, ceux issus d'associations locales ou non, ainsi que la municipalité, tous ceux qui par leur confiance, leur aide, leur soutien et leur bonne humeur NOUS ont permis de réussir les manifestations de l'année 2025.

Des remerciements également pour nos « nouvelles » recrues qui n'ont pas mis longtemps à s'intégrer dans l'association.

Sur l'année écoulée se sont donc déroulées trois manifestations : un concours de belote réussi avec une salle des fêtes comble vu le nombre d'équipes (70) venues se distraire autour des cartes et des atouts ; deux manifestations en extérieur, la soirée du 13 juillet et la brocante qui se sont également bien passées et ont été réussies GRÂCE notamment à l'investissement sans failles des bénévoles

MAIS surtout à la présence d'une multitude de convives et visiteurs.

En cette année 2026 trois dates sont à retenir : le samedi 21 mars 2026 un concours de belote dès 13 h ; le dimanche 4 octobre 2026 la brocante ; le samedi 14 novembre 2026 un concours de belote dès 13 h.

Une assemblée générale sera proposée le vendredi 6 février 2026 à la salle des fêtes de Marcilly-sur-Vienne à 19 h 30 et se clôturera par un pot de l'amitié.

Pour conclure le « REVEIL DE MARCILLY », pour l'année 2026, vous présente ses meilleurs vœux et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Le Président et son équipe.



L'APE des écoles de Nouâtre, Maillé et Marcilly-sur-Vienne a le plaisir de vous présenter son **nouveau bureau** pour l'année scolaire 2025-2026 : **Présidente** : Syndelle FOULON ; **Présidente adjointe** : Hélène SOUBISE ; **Trésorière** : Anne-Lise JAMES ; **Trésorière adjointe** : Géraldine SIMON ; **Secrétaire** : Céline CHADOZEAU ; **Secrétaire adjointe** : Nadège FALIBARON.

**Ainsi que ses membres actifs** : Cindy FERREIRA DA SILVA, Marion SOUBISE, Sandrine TOUCHARD, Sébastien FERRER, Lauriane BENIGNA, Manon DUMAS, Gwenaëlle VAN RONSELE, Mathieu AVOLIO, Audrey SIMONNET, Pauline SOULAS, Julie MARTIN.

Comme lors des années précédentes l'APE a participé le premier trimestre scolaire à de nombreux événements\*. En octobre à la brocante de Maillé, à une benne à papiers et à Halloween à la salle des fêtes de Maillé. En novembre et décembre à la participation au marché de Noël de Maillé, au loto à Ports-sur-Vienne,

à une distribution de chocolats de Noël et à une vente d'agrumes.

L'association sera partie prenante à de nombreux autres événements. En janvier à une vente de fromage et à une benne à papiers. En mars et avril au Carnaval, à une distribution des chocolats de Pâques et à une vente d'agrumes. En mai, juin et juillet à une vente de saucissons et vins, à la fête des écoles et à la fête de Maillé.

\*Sous réserve de modifications / annulations

Nous vous rappelons que les bénéfices engendrés par l'APE sont destinés aux écoles, c'est pourquoi il est important pour nous qu'un maximum de personnes participe à nos événements.

N'hésitez pas à rejoindre notre page Facebook ape Nouâtre-Marcilly-Maillé !



# Les Associations



L'association, pour ceux qui ne la connaissent pas, permet à nos aînés de sortir de leur isolement en participant à nos après-midis de jeux (belote, scrabble, triomino, etc) avec bien sûr un gouter pour passer ensemble un moment agréable et convivial.

Pour partager ces bons moments nous nous retrouvons le 2ème et le 4ème mercredi de chaque mois à la salle des fêtes de Marcilly.

Tous les deux mois nous fêtons les anniversaires de nos adhérents avec une pâtisserie fournie par notre boulanger local.

Nous organisons également des repas en février, mars et décembre où tout le monde est le bienvenu. Cette année nous avons effectué diverses sorties comme « Les 12 coups de midi » avec Emilien, « Chenonceau en bateau », « Fête de l'amitié » et aussi un spectacle à Malraux « Revue d'époque des dix pays emblématiques ». Deux fois par an ont lieu nos concours de belote, chaque joueur voit sa présence récompensée par un lot, sans oublier la tombola avec ses lots alimentaires qui sont appréciés de tous.

Nous serions heureux de vous accueillir au sein de notre association et échanger avec vous sur nos prochaines activités.

Les **dates à retenir** pour 2026 : **le mercredi 14 janvier** Assemblée générale ; **le mercredi 11 février** choucroute ; **le mercredi 25 mars** repas de printemps ; **le samedi 28 mars** concours de belote ; **le mercredi 20 mai** Florilège (sortie non déterminée) ; **le samedi 12 septembre** concours de belote ; **le mercredi 9 décembre** repas de Noël.

## NOS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2026 L'AUTOMNE ROSE

La présidente Mme TARDIEU et l'ensemble du conseil d'administration.

**Contact** : 06.86.71.98.39 ; [automne.rose@orange.fr](mailto:automne.rose@orange.fr)

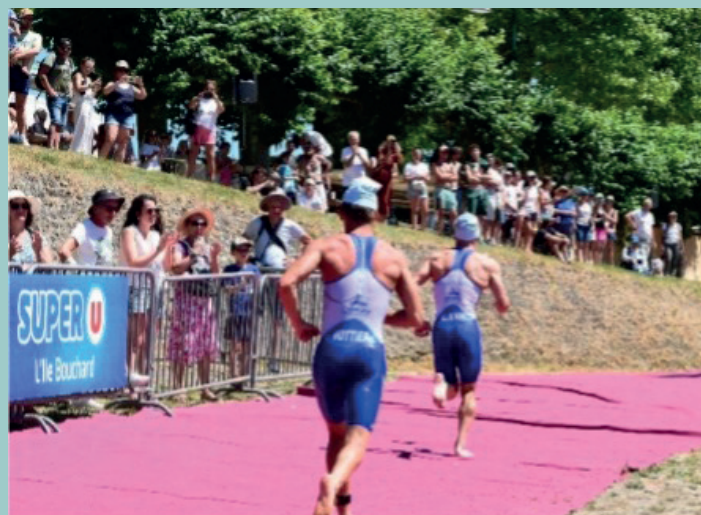


## Triathlon de Nouâtre

Cette 40ème édition fût une très belle réussite. Un record de participation avec plus de 1100 triathlètes inscrits et les 3 courses complètes. L'auberge a fonctionné à plein régime aussi bien le midi que le soir avec plus de 1500 repas servis sur la journée.

Le feu d'artifice qui a clôturé la journée a ravi les petits comme les grands. Un grand merci à tous les bénévoles qui œuvrent avant, pendant et après l'épreuve pour garantir la satisfaction des participants et des spectateurs.

Rendez-vous le samedi 27 juin 2026 pour la 41ème édition.



# Les Associations

## Le CSAD Nouâtre



CSAD Nouâtre : une saison dynamique et pleine de réussites !

Le CSAD Nouâtre poursuit son développement et confirme, une nouvelle fois, son rôle essentiel dans la vie sportive et culturelle. Avec plus de 180 adhérents, des activités variées et accessibles à tous, le club s'impose comme un véritable moteur de convivialité et de dynamisme local.

Un club engagé dans la vie culturelle

Cette année, le CSAD Nouâtre a eu l'honneur d'être club support pour l'exposition culturelle de la Ligue Centre, organisée à Saint-Maure-de-Touraine. Une belle reconnaissance du sérieux et de l'implication de nos bénévoles, toujours prêts à valoriser les initiatives culturelles régionales.

Des nouveautés et des reprises qui font plaisir

Le club continue d'enrichir son offre d'activités. Parmi les nouveautés, l'ouverture d'un cours de yoga chaque mardi soir, qui rencontre déjà un bel engouement.

L'Aikijutsu, a fait sa rentrée en septembre sous la direction de Guy, dont l'expertise et la pédagogie sont saluées par les pratiquants.

Des sections sportives en pleine forme

Le judo s'est illustré cette saison avec une belle dynamique lors des interclubs, témoignant de l'énergie et de la motivation des jeunes judokas.

Les cours de crosstraining du lundi affichent complet, preuve du succès de ce créneau très apprécié pour sa convivialité et son efficacité.

La section golf s'est distinguée en participant au championnat de la Ligue, où elle a su se faire remarquer par ses performances et son esprit sportif.

Le badminton continue de séduire, enregistrant une hausse significative du nombre d'adhérents cette saison.

De son côté, l'équipe de futsal a réalisé une très belle première partie de championnat en terminant 3e de la Ligue, une performance qui souligne la belle cohésion du groupe.

Des activités artistiques et un cadre amélioré.

Le club d'arts plastiques propose désormais ses ateliers les jeudis après-midi dans une nouvelle salle plus adaptée, offrant aux participants un espace agréable pour exprimer leur créativité.

La salle de musculation, quant à elle, a été rénovée, avec déjà plusieurs nouveaux équipements installés et d'autres prévus dans l'année.

Le CSAD Nouâtre continue ainsi de proposer un large panel d'activités sportives et artistiques, dans une ambiance conviviale, familiale et accessible.

Un club ouvert à tous, où chacun peut trouver sa place, se dépenser, créer... ou simplement partager un bon moment.

**Rejoignez-nous ! [www.csadn-nouatre.fr](http://www.csadn-nouatre.fr)**



# Renseignements pratiques

| Services administratifs   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Mairie</b> 16 rue Principale Réservation de la salle polyvalente   | Tél./fax : 02 47 65 20 43<br>mairie@marcillysurvienne.fr   | Lun, mar, jeu, ven : 9 h à 12 h<br>14 h à 18 h<br>Samedi : 10 h à 12 h                      |
|   | Permanence du maire  | Samedi : 10 h à 12 h  |
| <b>Communauté de communes Touraine Val de Vienne</b><br>14 route de Chinon 37220 Panzoult                     | Tél. : 02 47 97 03 26<br>contact@cc-tvv.fr   | Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et<br>14 h à 17 h   |
| <b>Agence Postale Communale</b><br>25 rue Principale  | Tél. : 02 47 49 87 39<br>Mme LE BOURSICAUD   | Mardi au samedi : 9 h 30 à 12 h 30  |
| <b>Trésor Public (impôts)</b><br>SIP de Chinon<br>Boulevard Paul-Louis Courier CS<br>60161 37501 Chinon cedex | Tél. : 02 47 93 55 55<br>sip.chinon@dgfip.finances.gouv.fr   | Sans rendez-vous de 9h à 12h Sur<br>rendez-vous de 13 h 30 à 16 h                           |
| <b>Vigicrues</b>  | www.vigicrues.ecologie.gouv.fr   | Informations sur les inondations  |
| Enseignement  |  |   |
| <b>École primaire de Marcilly</b>   | Tél. : 02 47 65 32 75  | Directrice : Mme Stéphanie Dubois<br>(CM1/CE2 et CM2)                                       |
| <b>École primaire de Maillé</b>   | Tél. : 02 47 65 30 38  | Directrice : Mme Karine Hämmerlé<br>(CE1 et CP/CE2)   |
| <b>École maternelle de Nouâtre</b>  | Tél. : 02 47 65 27 91  | Directrice : Mme Magalie Obligis<br>(PS/MS et MS/GS)  |
| <b>Collège de Nouâtre</b>   | Tél : 02 47 65 20 29 (vie scolaire)<br>Tél. : 02 47 65 20 42 (secrétariat)   | Principal : M. Olivier Torset   |
| <b>SIEPVV</b>   | Tél : 02 47 43 13 39<br>siepvv37@siepvv37.com  | Cantine Accueil & loisirs   |
| Services sociaux  |  |   |
| <b>Assistante sociale</b>   | Centre médico-social, rue de la<br>petite Gare<br>37800 Sainte-Maure-de-Touraine<br>Mme Mathilde Amrane<br>Tél. : 02 47 65 42 25 | Uniquement sur rendez-vous à<br>prendre par téléphone<br>du lundi au vendredi de 9 h à 12 h |
| <b>Conciliateur</b><br>Les Passerelles<br>77 avenue du Général de Gaulle<br>37800 Sainte-Maure-de-Touraine    | M. Benoît DELOUVRIER<br>benoit.delouvrier@<br>conciliateurdejustice.fr   | Uniquement le mardi matin sur<br>rendez-vous pris par courriel                              |
| Services techniques   |  |   |
| <b>Déchèterie</b><br>37800 Ports-sur-Vienne   | Tél. : 02 47 65 01 06  | Lundi : 8 h à 12 h Mercredi : 9 h à 12<br>h et 13 h 30 à 18 h 30<br>Samedi : 9 h à 12 h     |
| <b>Déchèterie</b><br>37800 Noyant-de-Touraine   | Tél. : 02 47 65 88 27  | Lun, mer, jeu, ven : 13 h 30 à 18 h 30<br>Samedi : 9 h à 12 h et<br>13 h 30 à 18 h 30       |
| <b>SOGEA (eau)</b><br>7 et 9 rue Pasteur<br>37550 Saint-Avertin   | Tél. (secrétariat) : 02 47 48 27 52<br>Tél. (urgence) : 06 29 51 64 91<br>serviceclientele.snotp@<br>vinci-construction.fr       | Service en ligne :<br><a href="https://sogea-eau.fr">https://sogea-eau.fr</a>               |

# Renseignements pratiques

| Culte   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Maison paroiss. de l'Île-Bouchard</b><br>58 rue de la liberté  | Tél. 02 47 58 51 03<br>secretariat@ilebouchard.com  | Ouvert du mardi au vendredi<br>de 14 h 30 à 17 h 30  |
| Actions pour l'emploi   |   |  |
| <b>Relais emploi de Sainte-Maure-de-Touraine</b><br>Les Passerelles<br>77 avenue du Général de Gaulle<br>37800 Sainte-Maure-de-Touraine | Tél. : 02 47 65 67 50<br>accueil@relaisemploismt.fr   | Lundi au vendredi<br>Sans rendez-vous : 9 h à 12 h<br>Sur rendez-vous : 14 h à 17 h  |
| Santé et aide à domicile  |   |  |
| <b>Service soins infirmiers</b><br>Varennes du Ruisseau 37800 Nouâtre   | Tél. : 02 47 65 22 50   | Lundi au vendredi : 8 h 30 à 9 h<br>et 17 h 30 à 18 h<br>Samedi, dimanche et jours fériés<br>sur rendez-vous                                     |
| <b>Médecine</b><br>1) Dr SERBAN<br>2) Maison de santé pluridisciplinaire<br>3) Maison de santé pluridisciplinaire                       | 1) Tél. : 02 47 56 03 58<br>2) Tél. : 02 04 92 24 24<br>3) Tél. : 02 47 82 42 79  | 1) Rue Guy-de-nevers 37800 Nouâtre<br>2) 2 rue de la Sablonnière<br>37220 l'Île-Bouchard<br>3) 92 av. du Gal de Gaulle<br>37800 Ste-Maure-de-Tre |
| <b>Pharmacie</b><br>Mme MILLET 14 rue Guy-de-Nevers<br>37800 Nouâtre  | Tél. : 02 47 65 20 28   | Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et<br>14 h 15 à 19 h 30<br>Samedi : 9 h à 12 h 30  |
| <b>Hôpital de Ste-Maure-de-Touraine</b><br>Repas à domicile   | Tél. : 02 47 72 32 32   |  |
| <b>Présence verte</b><br>5 rue du 66e régiment d'infanterie<br>37000 Tours  | Tél. : 02 47 31 61 96   | Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et<br>13 h 30 à 17 h.<br>Astreinte le samedi : 10 h à 14 h.  |
| <b>Humensia</b><br>43 place du Maréchal-Leclerc 37800<br>Sainte-Maure-de-Touraine   | Aide à domicile service mandataire<br>Tél. : 02 47 65 61 89<br>Mme FLABEAU-CAVAILLER, Mme<br>ROTTIER, Mme BOUCHARD<br>ste-maure@humensia.org  | Permanences : Lundi au vendredi de<br>9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h   |
| <b>ADMR</b><br>35 Grande Rue 37800 Saint-Épain  | Tél. : 06 74 96 13 99<br>Mme Gaëlle MÉNARD  | Permanences : Mardi de 9 h à 12 h 30<br>et de 13 h 30 à 17 h.  |
| <b>France Services</b> Les Passerelles 77<br>avenue du Général de Gaulle 37800<br>Sainte-Maure-de-Touraine                              | Tel : 02 47 92 54 40<br>fs.smaure@cc-tvv.fr   | Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9 h<br>à 12 h et de 14 h à 17 h ; le mercredi<br>et le vendredi de 9 h à 12 h                                 |
| Loisirs   |   |  |
| <b>Office de tourisme</b><br>Les Passerelles<br>77 avenue du Général de Gaulle<br>37800 Sainte-Maure-de-Touraine                        | Tél. : 02 47 65 66 20<br>Bureau ouvert du 5 mai au 30 septembre les lundis, mardis et mercredis de<br>10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30<br>Bureau fermé du 1er octobre au 30 avril<br>www.azay-chinon-valdeloire.com |  |
| <b>Cinéma</b><br>37800 Sainte-Maure-de-Touraine   | Site du réseau Ciné-off (program-<br>mation et présentation des films)<br>cine-off.fr/salle/sainte-<br>maure-de-touraine.   | Séances, selon films et jours<br>(cf. site Ciné-off) :<br>15 h, 17 h, 18 h ou 20 h 30  |
| <b>Cinéma</b><br>37800 Nouâtre  | Site du réseau Ciné-off (program-<br>mation et présentation des films) :<br>cine-off.fr/salle/nouatre   | Séances, vendredi, 1 sur 2 : 20 h 30   |
| <b>Bibliothèque municipale</b><br>25 rue Principale<br>37800 Marcilly-sur-Vienne  | Tél. : 02 47 56 98 07<br>bibliothèque.marcillysurvienne@<br>gmail.com   | Mercredi : 16 h à 18 h Samedi : 10 h<br>à 12 h<br>Fermeture de mi-juillet à fin août   |

# Artisans et commerçants

|  |  |                                  |
|--|--|----------------------------------|
| Alimentation, restaurant « L'Amuse-saveurs »<br>Barbara et Bruno PIERRE    | <a href="https://www.lamusesaveurs.com">https://www.lamusesaveurs.com</a><br>3 place de l'Église                                   | 02 47 65 34 13                   |
| Artiste dessinateur caricaturiste<br>DOUMÉ                                 | <a href="http://www.caricaturesdoume.com">www.caricaturesdoume.com</a><br>1 Grand Peuil  | 06 18 16 24 74<br>02 47 72 00 56 |
| Brocante, menuiserie, ébénisterie<br>Éric BARBOTIN                         | <a href="mailto:barbotin.eric37@wanadoo.fr">barbotin.eric37@wanadoo.fr</a><br>15 place de l'Église                                 | 06 07 52 83 65<br>02 47 65 33 93 |
| Carrosserie peinture<br>Renaud LE DORZE                                    | <a href="mailto:lrcarrosserie@hotmail.com">lrcarrosserie@hotmail.com</a><br>48 rue de la Motte                                     | 02 47 40 02 81<br>06 67 50 05 03 |
| Camping, animation<br>Tony LOMBARDI  | <a href="http://www.campinglamotte.fr">www.campinglamotte.fr</a><br>3 rue de la Croix de la Motte                                  | 02 47 65 20 38<br>07 50 87 62 00 |
| Chambres d'Hôtes<br>Gérard et Philippe MIGNOT-VIAUD                        | <a href="mailto:mignot.g@wanadoo.fr">mignot.g@wanadoo.fr</a><br>La Ferme de Cambraye   | 02 47 65 27 21<br>06 60 03 68 11 |
| Chambres d'Hôtes<br>Jan PONSEELE et Anika PLEVOETS                         | <a href="http://www.bienviennue.com">www.bienviennue.com</a><br>12 rue de la Motte   | 02 47 65 27 21<br>06 60 03 68 11 |
| Chambres d'Hôtes<br>Lucy et Christian VAN OOST                             | <a href="http://www.bouctonnieres.com">www.bouctonnieres.com</a><br>2 & 4 Les Bouctonnieres  | 32 (0) 475 589 588               |
| Coiffure mixte à domicile<br>Ghislaine ROOS                                | 6 rue Principale   | 06 50 03 90 16                   |
| Formatrice arts graphiques, infographiste<br>Catherine GALLWA              | <a href="mailto:cgallwa@gmail.com">cgallwa@gmail.com</a><br>1 rue de la Cassine, les Perrières                                     | 06 81 36 36 42                   |
| Fromagerie EARL Les Biquettes du Clos<br>Antoine MAURICE & Cendra RAYNAL   | <a href="mailto:lesbiquettesduclos@gmail.com">lesbiquettesduclos@gmail.com</a><br>1 Le Clos  | 02 47 65 20 79                   |
| Maçonnerie traditionnelle, carrelage, taille de pierre<br>Ludovic BRUNET   | <a href="mailto:ludovic.brunet89@gmail.com">ludovic.brunet89@gmail.com</a><br>3 route de Peuil                                     | 06 73 52 10 40                   |
| MAM (Maisons d'Assistantes Maternelles)<br>Aux Jardins des Sourires        | <a href="mailto:mamauxjardinsdessourires@gmail.com">mamauxjardinsdessourires@gmail.com</a><br>2 rue des écoles                     | 07 86 82 58 34<br>06 31 85 49 04 |
| Menuiserie<br>Menuiserie de la Manse-vente de jouets en bois               | <a href="mailto:blaisludovicpro@gmail.com">blaisludovicpro@gmail.com</a><br>10 rue Saint-Blaise                                    | 06 80 65 03 79                   |
| Parcs, jardins, services<br>GUÉRIN SERVICES                                | <a href="mailto:guerinservice37@orange.fr">guerinservice37@orange.fr</a><br>4 rue de la Charmille                                  | 06 67 16 93 77<br>02 47 65 39 83 |
| Paysagiste, entretien et création de jardins<br>H2P JARDINS, Hervé PLOQUIN | <a href="http://www.h2p-jardins.fr">www.h2p-jardins.fr</a><br>2 rue de la Charmille  | 06 87 65 27 84<br>02 47 65 37 55 |
| Poterie des Brillons<br>Laurence et Daniel CHAVIGNY                        | <a href="http://www.poteriesdanielchavigny.com">www.poteriesdanielchavigny.com</a><br>Les Brillons                                 | 02 47 65 38 70                   |
| Taxi – Ambulance<br>SARL CHAMPIGNY   | (Sainte-Maure-de-Touraine)   | 02 47 65 68 06                   |
| Farine et légumes secs biologiques<br>Théo MENEAU                          | <a href="mailto:theomeneau@hotmail.fr">theomeneau@hotmail.fr</a><br>10 rue du Cellier- Les Mariaux                                 | 06 73 05 51 72                   |
| Web Touraine, créateur de site web<br>Cédric AUBERTOT                      | <a href="mailto:web-touraine@gmail.com">web-touraine@gmail.com</a><br><a href="http://www.web-touraine.fr">www.web-touraine.fr</a> | 06 52 80 75 12                   |

# Extraits des registres de l'Etat civil 2025

Depuis la parution de notre dernier bulletin, nous avons enregistré :

**\*avec accord de publication**

## LA NAISSANCE\* DE :

Au foyer de Giliane LESCOP et Théo MENEAU  
**Jasmin** né le 08 juin 2025 à Saint-Benoît-la-Forêt (37)

Au foyer de Pascale et Gautier DROUARD  
**Henri** né le 10 juin 2025 à Saint-Benoît-la-Forêt (37)

## LE MARIAGE DE :

Sabrina SOUSA QUEIROZ  
et John PONGOR Le 10 mai 2025

Michelle BATY et Pascal FORTIER Le 10 mai 2025

Sylvie BLONDEL et Sébastien CHEVALIER  
le 24 mai 2025

## LE PACS DE :

Fanny BOUGREAU et Aurélien MILCENT  
Le 20 septembre 2025

Chantal TOUZÉ et Bernard PARLY  
Le 29 septembre 2025

## LE DÉCÈS DE :

**Claudette ARCHAMBAULT veuve LECOMTE** - 94 ans  
le 10 janvier 2025 à Châtellerault (86)

**Yvette BLANCHON veuve BAILLARGEAU** - 90 ans  
le 24 février 2025 à Sainte-Maure-de-Touraine (37)

**Claude BRUNET** - 96 ans le 04 mars 2025 à Sainte-  
Maure-de-Touraine (37)

**Jamil ABBAS** - 89 ans le 28 mars 2025 à Marcil-  
ly-sur-Vienne (37)

**Roland GUINDEUIL** - 94 ans  
le 14 juillet 2025 à Sainte-Maure-de-Touraine (37)

**Reine RENOU veuve BEILLARD** - 97 ans le 07 août  
2025 à Chambray-les-Tours (37)

**Guillaume RAGON** - 46 ans  
le 05 septembre 2025 à Saint-Benoît-la-Forêt (37)

## SALLE SOCIOCULTURELLE - LOCATIONS

| Tarifs applicables au 01/11/24                              | Tarifs de base<br>(hors chauffage et climatisation) | Tarifs confort |
|---|---|----------------|
| <b>Location aux personnes et associations de la commune</b> |   |                |
| 4 heures  | 42 €  | 72 €           |
| une journée   | 137 €   | 198 €          |
| un week-end   | 210 €   | 308 €          |
| <b>Location aux personnes et associations hors commune</b>  |   |                |
| 4 heures  | 53 €  | 83 €           |
| une journée   | 179 €   | 231 €          |
| un week-end   | 263 €   | 363 €          |

Le prêt de la salle est gratuit pour les associations communales. M le maire est le seul habilité à accorder la salle à tout particulier ou association qui en ferait la demande.

La réservation doit se faire au secrétariat de la mairie, avec signature d'une convention, remise d'un exemplaire du règlement et dépôt d'arrhes à hauteur de 25 % de la location. Au plus tard 2 semaines avant la remise des clés sont demandés : le solde de la location, une caution de 200 €, une copie d'assurance responsabilité civile. Un état des lieux est réalisé à la remise des clés ainsi qu'à la restitution des clés.

La salle dispose de vaisselle pour 80 couverts.

# Relais Emploi



Le Relais Emploi de Sainte Maure de Touraine c'est « **une passerelle pour 3 missions principales** » :

\* **Le service Insertion par l'Activité Économique** propose des missions en entreprise, chez des particuliers, des associations ou des collectivités, agréé « Services à la Personne » (missions de ménage, jardinage, garde d'enfants...), permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %.

\* **Le Service Emploi de Proximité** conseille les demandeurs d'emplois ou salariés dans leur gestion de carrière, ainsi que les entreprises dans leurs besoins en recrutement.

\* **France Services**, soutien aux démarches administratives et numériques, accueille, informe et oriente tout public en relation avec différents organismes (CAF ; CPAM ; CARSAT ; France Travail ; Point Justice ; Impôts ; ANTS, URSSAF...). C'est aussi un **Espace Public Numérique** gratuit.

Du lundi au vendredi 9h-12h sans rdv et 14h-17h sur rdv  
02 47 65 67 50 - [accueil@relaisemploimt.fr](mailto:accueil@relaisemploimt.fr).

Peggy Dutardre – Directrice

Sylvie Potier – Chargée de gestion IAE

Hortense Valverde – Conseillère en insertion professionnelle et France Services

Alice Foudil – Chargée d'accueil et conseillère France Services

| Jours fériés 2026                        | Collecte annulée     | Collecte décalée   |
|--|----------------------|--------------------|
| Jeudi 1er janvier (Jour de l'An)         | Vendredi 2 janvier   | Samedi 3 janvier   |
| Lundi 6 avril (Lundi de Pâques)          | Vendredi 10 avril    | Samedi 11 avril    |
| Vendredi 1er mai (Fête du Travail)       | Vendredi 1er mai     | Samedi 2 mai       |
| Vendredi 8 mai (Victoire de 1945)        | Vendredi 8 mai       | Samedi 9 mai       |
| Jeudi 14 mai (Ascension)                 | Vendredi 15 mai      | Samedi 16 mai      |
| Lundi 25 mai (Pentecôte)                 | Vendredi 29 mai      | Samedi 30 mai      |
| Mardi 14 juillet (Fête Nationale)        | Vendredi 17 juillet  | Samedi 18 juillet  |
| Mercredi 11 novembre (Armistice de 1918) | Vendredi 13 novembre | Samedi 14 novembre |
| Vendredi 25 décembre (Noël)              | Vendredi 25 décembre | Samedi 26 décembre |

## DISTRIBUTION SACS JAUNES

La distribution des sacs poubelles jaunes se déroulera le samedi 24 janvier en mairie de 9 h à 12 h.

Par la suite la distribution se fera en agence postale communale lors de ses heures d'ouverture.

## CHANGEMENT DU PASSAGE DES CAMIONS

Les jours de tournée restent inchangés et en cas de jour férié le jour de ramassage est décalé d'une journée (voir calendrier ci-dessus).

Pendant les camions auront une plus grande capacité et il y aura, à partir du 1er janvier 2026, deux passages de camions, l'un pour les sacs jaunes et l'autre pour les bacs gris. Les tournées peuvent commencer à 4 h 30 et se terminer à 21 h 30, selon les zones. Il sera peut-être nécessaire de déposer les bacs et sacs la veille.



# Agenda 2026

## Janvier

Dimanche 11

Vœux du maire

## Février

Mercredi 11

Choucroute de l'Automne Rose

## Mars

Samedi 21

Concours de belote du Réveil de Marcilly

Mercredi 25

Repas de printemps de l'Automne Rose

Samedi 28

Concours de belote de l'Automne Rose

## Mai

Vendredi 8

Célébration de l'Armistice de 1945

## Juin

Dimanche 14

Pussifolies à Pussigny

Samedi 27

Triathlon de Nouâtre

## Juillet

Lundi 13

Fête de l'entrecôte

Samedi 25

Paëlla du "Gardon de Marcilly"

## Septembre

Vendredi 4

Marché gourmand

Samedi 12

Concours de belote de l'Automne Rose

## Octobre

Dimanche 4

Brocante du Réveil de Marcilly

## Novembre

Mercredi 11

Célébration de l'Armistice de 1918

Samedi 14

Concours de belote du Réveil de Marcilly

## Décembre

Mercredi 9

Repas de Noël de l'Automne Rose



“Gym Sourire”, “les Pouzéens en fête” et la municipalité ont remis le lundi 2 décembre le chèque de l’opération Octobre Rose à l’association « Au sein des femmes ».



**La Municipalité vous souhaite une bonne et heureuse année 2026.**

**Rédaction :**

Thierry BRUNET, Cédric AUBERTOT, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE, Brigitte GRENAT, Benoît VANDENDORPE

**Crédit photos :**

Thierry BRUNET, Cinéma Nouâtre, Benoît VANDENDORPE, CSAD Nouâtre, APE des écoles, Automne Rose, Triathlon de Nouâtre, le Gardon, les Amis commerçants